

Visioconférence

« Présentation du nouvel AMI Tiers-Lieux 2025-28 »

Mardi 1er avril 2025

Cette visioconférence est dédiée à la présentation de ce nouveau dispositif¹ pour les tiers-lieux. Il a été en partie travaillé avec les tiers-lieux et en collaboration avec la Coopérative Tiers-Lieux.

Objectifs

- Prendre connaissance du contenu et du cadre du nouvel AMI Tiers-Lieux proposé par la [Région Nouvelle-Aquitaine](#).
- Échanges et questions / réponses au sujet du dispositif.

Partenaires - intervenants

- **Eugénie Michardière**, cheffe de projet Tiers-Lieux à la Direction de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Innovation sociale de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Grands axes évoqué

Les fondamentaux

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, un tiers-lieu se définit comme **“Une dynamique sociale qui favorise la création d’espaces de travail ouverts et partagés dans les territoires.”**

La région valorise et soutient tous les tiers-lieux qui mettent en avant le “travailler autrement et vivre mieux”

¹ Notons, par ailleurs, que ce dispositif a été voté, à la majorité, le lundi 17 mars 2025.



Les 5 critères à respecter sont les suivants :

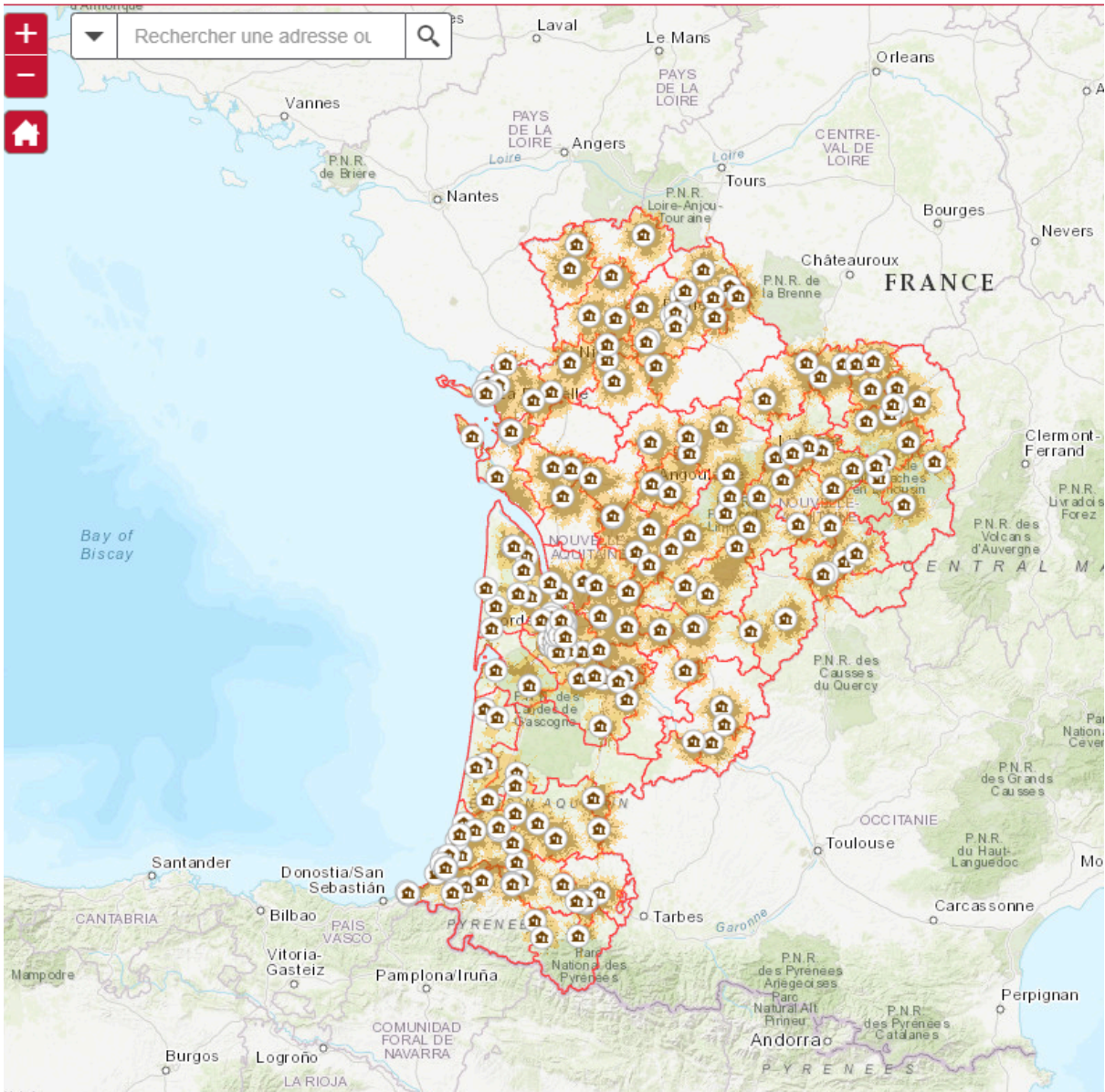
1. Un **projet social** répondant à une intention collective locale, la volonté de « faire ensemble »
2. Une **dynamique d'ouverture**, au-delà des professionnels utilisateurs des espaces de travail, à d'autres publics, via une des activités / services dédiés , dans une logique de décloisonnement et d'hybridation
3. **La participation et l'appropriation du lieu par les utilisateurs**, se traduisant par une gouvernance partagée et un mode de gestion / animation collectif
4. **Un accueil humain** via un processus organisé
5. **La coopération** avec les acteurs publics et privés locaux

250 tiers-lieux ouverts en janvier 2025 dont plus de la moitié soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine :

- 76 % sont implantés en milieu rural
- Certains **territoires** sont encore **non couverts**. C'est-à-dire que la population n'a pas accès à un tiers-lieu à moins de 20 minutes en voiture de chez elle.
>> Notamment le flanc est régional (Creuse, Corrèze, Dordogne), mais aussi le Lot-et-Garonne, le Mellois-Ruffécois, le Sud Vienne, les Vals de Saintonge...

>> [Cliquez ici pour accéder à la carte.](#)

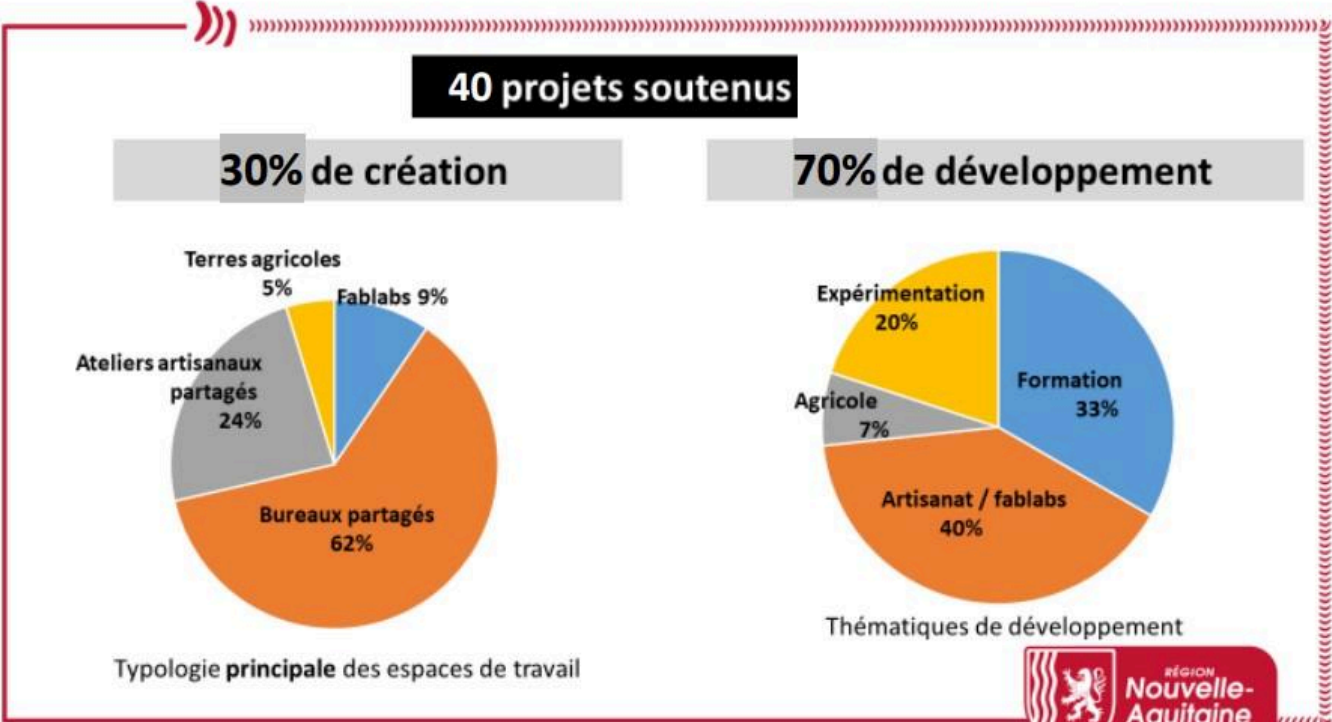




Bilan de l'AMI Tiers-Lieux 2022-2024



Bilan de l'AMI Tiers-Lieux 22-24



Aide moyenne sur 2 ans : 46 000€

Taux moyen d'aide : 42%



Une politique régionale qui a engagé un budget de 4,3 M€ dont :

- 1,6 M€ du Pôle ESS - AMI Tiers-Lieux
- 2,7 M€ du Pôle DATAR - Services Innovants aux Publics

et qui a mobilisé 3,8 M€ de fonds européens :

- 3,3 M€ FSE - DEFFINOV / Tiers-lieux et Formation
- 0,52 M€ FSE AMPLI²

Transversalité au sein de la région

Des revues de projets trimestrielles départementales avec la DEE + DATAR + Formation et la Coopérative Tiers-Lieux

& des revues de projets avec les élus en amont de chaque Commission Permanente



Mathieu Hazouard
(Numérique et Tiers-lieux)



Marie-Laure Cuvelier
(ESS)



Maud Caruhel
(ESS)

Zoom sur les enjeux Tiers-lieux et Aménagement du territoire

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille en pair à pair avec les collectivités locales pour leur expliciter la posture la plus aidante possible à avoir pour favoriser le développement et la pérennité des tiers-lieux.

>> *Exemples* : mise à disposition de locaux aux normes, aide en ingénierie, en communication et signalétique locale...

Les chargés de mission de la Région accompagnent les porteurs de projets dans la formalisation de ces partenariats entre collectivités et associations exploitantes de tiers-lieux pour qu'ils soient durables (au moins 15 ans) et favorables (loyers modérés).

Enfin, les élus de territoires se mobilisent et s'impliquent dans le suivi des projets de tiers-lieux.

² Aide au Micro-Projet Local Innovant.

Zoom sur les enjeux “ Tiers-Lieux et Formation”

Les projets de coopération entre tiers-lieux et organismes de formation expérimentent de façon concrète la notion d’ « **aller vers** » :

- > **Les personnes éloignées de l’emploi** que les tiers-lieux ont la capacité de remobiliser (public dit “invisible”, les jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation))
- > **Les territoires ruraux** : les projets accompagnés se déroulent très majoritairement en zones rurales.
- > **Des thématiques très liées à la transition environnementale “Neo Terra”** : recyclage, réemploi, économie circulaire, éco-construction, agroécologie.. etc. + **modalités pédagogiques innovantes** : on apprend par “le faire” !

La nouvelle stratégie régionale 2025-2028

Le Nouvel AMI Tiers-Lieux 2025-2028 et l’Accord cadre Région Nouvelle-Aquitaine + Coopérative Tiers-Lieux³ ont la même durée. L’accord cadre a pour but de structurer et de formaliser le partenariat qui lie la RNA et la Coopérative Tiers-Lieux et, cela sur les quatre prochaines années à venir (plutôt qu’un renouvellement annuel).

Le nouvel AMI Tiers-Lieux poursuit deux objectifs :

- > **Finalisation du maillage territorial | Aides à la création** en soutenant la création dans les zones blanches
- > **Consolidation des tiers-lieux existants | Aides au développement** en soutenant le lancement de nouvelles activités dans ces cinq domaines :
 - Apprendre et se former autrement (orientation / formation / emploi)
 - Produire autrement (artisanat / numérique)
 - Nourrir autrement (agriculture / alimentation)
 - Soigner autrement (santé / prévention)
 - Expérimenter

Rappel du rôle de la Coopérative Tiers-Lieux et pourquoi est-elle un partenaire de confiance de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Rôle déterminant dans la structuration du paysage régional, l’accompagnement des porteurs de projets, la détection des « signaux faibles » des tiers-lieux, l’adaptation de la politique régionale
 - Organisme de formation et certificateur national de la formation “Piloter un tiers-lieu”
 - Fonction de laboratoire d’innovation sociale via l’accompagnement de démarches d’expérimentations
-

³ Cet accord-cadre sera signé à l’occasion du [Petit Ramdam des tiers-lieux organisé à Poitiers](#) le 11 juin 2025.

Aides à la création

Enjeu

Finaliser le maillage territorial afin que chaque néo-aquitain dispose d'un tiers-lieu à moins de 20 minutes en voiture de chez lui.

Pour savoir si votre projet est en « zone blanche », [cliquez ICI](#).

Critères de sélection

- Un **projet social** défini avec une intention sociale de faire ensemble
- Des **besoins territoriaux** avec des utilisateurs identifiés
- Un **collectif** structuré et organisé
- Une première **offre de services** claire
- Un **modèle économique viable** au-delà de l'aide régionale à l'amorçage et au-delà des trois ans avec une pérennité des postes au-delà des aides de la RNA.

Aides au développement

Cible

Les tiers-lieux éligibles doivent être **ouverts depuis au moins deux ans** (au lieu de trois ans auparavant) et **référéncés sur [la carte de la Coopérative Tiers-Lieux](#)**.

Partenariats possibles avec d'autres tiers-lieux et/ou structures locales qui décident de coopérer dans le cadre du projet.

NB : Les projets situés dans le périmètre de la Ville de Bordeaux, hors QPV⁴, ne sont pas éligibles.

La nouvelle activité mise en place doit contribuer à **professionnaliser le tiers-lieu, renforcer son ancrage local et son modèle socio-économique**. Pour ce faire, elle peut être réalisée par un.e salarié.e déjà en poste ou via un recrutement, et/ou des prestataires et/ou des bénévoles.

AXE 1 : Apprendre et se former autrement

Enjeu : Développer les collaborations entre tiers-lieux existants et les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi du territoire (Organismes de Formation et aussi potentiellement lycées, MFR, CFA, universités, entreprises, agences de France Travail, missions locales, ERIP⁵, chercheurs...).

⁴ Quartier prioritaire de la politique de la ville

⁵ Espace Régional d'Information et Proximité



Objectifs :

- **(Re)mobiliser et accompagner** des publics ne fréquentant pas les structures « classiques », notamment les jeunes décrochés et les personnes en recherche d'emploi ou avec un projet.
- Concevoir et mettre en œuvre des **méthodes innovantes d'accompagnement** socio-professionnel (levée des freins périphériques : mobilité, logement, ressources...), **d'ingénierie pédagogique** (modalités d'apprentissage, conception de parcours sur-mesure avec les OF...), **de mise en lien avec les entreprises locales** (stages, AFEST - Action de Formation En Situation de Travail...), **évaluations**.

Remarques :

>> Ce qui n'est pas financé : l'action de formation en elle-même.

>> Ce qui est financé : l'ingénierie pédagogique - Avant - Pendant - Après la mise en place de l'action de formation.

AXE 2 : Produire et fabriquer autrement

Enjeu : **Répondre aux besoins des artisans, TPE, PME de mutualiser leurs espaces, leurs outils et leurs machines** de création, de fabrication et de production, mais aussi de **travailler en réseau** (entraide, montée en compétences, projets collectifs).

Objectifs :

- **Mise à disposition et animation d'ateliers artisanaux partagés** : petites unités de création, fabrication et production équipées par machines, avec espaces de stockage.
- **Ouverture des FabLabs à un public professionnel** (en complément du grand public) : accompagnement à la conception et au prototypage de projets d'entreprises locales.
- **Accompagnements techniques** d'écoconception, de réparation et réemploi et **activités de formation / insertion** associées.

AXE 3 - Nourrir autrement

Enjeu : La transition agroécologique via la **gestion collective des terres** pour **transformer le mode de production agricole** et **reconnecter alimentation et agriculture**.

Objectifs :

- Mise à disposition de **terres agricoles partagées** pour des activités de **production agroécologique, transformation et/ou commercialisation** de produits agricoles et/ou alimentaires
- Propositions d'**espaces-test-agricoles**, de **groupements d'achats**, de **restauration collective locale**, de **formations**... en lien avec les acteurs locaux.



AXE 4 Soigner autrement | NOUVEAU

Enjeu : Les tiers-lieux catalyseurs de la santé globale (physique, mentale) qui renforcent la prévention en complément du soin et qui accompagnent les bénéficiaires à devenir acteurs de leur santé.

Objectifs :

- **Mise à disposition d'espaces de soin pour les professionnels de santé** et accueil d'action d'informations, d'**orientation** et d'**accompagnement vers les acteurs santé du territoire**.

>> En lien avec les Maisons de Santé⁶, par exemple.

- Mettre en œuvre des **projets de prévention et de promotion de la santé**, notamment en matière d'**activité physique** et de **santé environnement** (ex : qualité de l'eau, pesticides, accès à une alimentation saine, santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes, rendre chacun acteur de sa santé...).

>> Se rapprocher des CPTS⁷ en valider, en amont avec elles, si le tiers-lieu peut être un acteur de ce parcours de soin.

- Mettre en œuvre de projets innovants de concrétisation du concept "**une seule santé**" : interconnexion entre la santé humaine, animale et environnementale.

AXE 5 - Surprenez-nous ! Expérimenter

Enjeu : Les tiers-lieux sont des **laboratoires d'innovations sociales**, sources d'expérimentations en réponse à des **besoins socioéconomiques non satisfaits**.

Objectifs :

- Soutenir l'**amorçage de nouvelles activités** dans les domaines tels que l'habitat, le lien social, le réemploi, le sport, la recherche, le numérique, le tourisme, la culture...

- **Concevoir de nouvelles coopérations** : soutenir l'**ingénierie de la coopération** avec des acteurs du territoire, notamment avec des entreprises hors ESS (dans une logique RTE - Responsabilité Territoriale des Entreprises) en vue de développer un projet commun / une nouvelle activité.

Remarques :

- + Une nouvelle ligne dans l'AMI >> Soutenir des projets de coopération.
- + **Le temps préalable de coopération peut désormais être financé**. Notamment en allant chercher des PME, TPE de vos territoires.

⁶ <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/structures-de-soins/article/les-maisons-de-sante-300889>

⁷ Communauté professionnelle territoriale de santé



Dépenses éligibles, taux et montant de l'aide

Dépenses éligibles : toutes celles liées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet, hors travaux de gros œuvre :

- matériels et équipements (y compris seconde main – occasions si facture)
- dépenses de personnel
- prestations (communication, animation, évaluation....)
- charges de fonctionnement (max 30% du coût total)

Les **travaux de gros œuvre** sont susceptibles d'être soutenus au titre d'autres dispositifs financiers disponibles selon les territoires concernés (ex : fonds européens LEADER, contrats de territoires DATAR...).

La participation des utilisateurs et les dons peut être prise en compte en apport « en nature » c'est-à-dire par **valorisation du temps bénévole et des dons** dédiés au projet, à hauteur du SMIC chargé ou du prix de la 2^{de} main, à hauteur de 30% max du coût total.

Durée maximale de l'aide : **2 ans** entre la 1^{ère} et la dernière dépense éligible.

Aide : **50 % maximum**, dans la limite d'un **plafond d'aide régionale de 50 000 € HT**.

Hors aide expérimentation – ingénierie de la coopération – 70% - 20 000 € maximum.

Remarque : Au regard du contexte budgétaire, les aides seront de 40 000 € maximum plutôt que de 50 000 € pour permettre de valoriser tous les projets pertinents

Accompagnement et instruction des projets

L'accompagnement se fait au fil de l'eau, au rythme des projets **jusqu'au 1er septembre 2028**.

Un temps d'élaboration des projets nécessairement long : entre 6 mois et 2 ans entre l'idée et le dossier finalisé.

L'accompagnement est réalisé par l'équipe territorialisée de la Direction de l'Économie Sociale et Solidaire, en lien avec les équipes territorialisées de la DATAR et du Pôle Formation.

Remarque : La première rencontre se fera en visio puis sur le terrain pour mesurer l'implication des collectifs et de leurs partenaires



Les contacts | Chargés de mission ESS



Contacts à la Direction de l'Économie Sociale et Solidaire

Deux-Sèvres et Vienne : Lucie Malivert

lucie.malivert@nouvelle-aquitaine.fr

06 46 44 87 73

Charente-Maritime et Deux-Sèvres :

Anne-Laure Reix

anne-laure.reix@nouvelle-aquitaine.fr

06 29 23 09 96

Haute-Gironde, Libournais, Cœur entre 2 Mers :

Mathieu Joerger

mathieu.joerger@nouvelle-aquitaine.fr

06 24 51 50 08

Gironde : Medoc, Barval, Landes et Cernes, Sud Gironde :

Aurore Prévot

aurore.prevot@nouvelle-aquitaine.fr

06 78 01 78 67

Bordeaux Métropole (hors Ville de Bordeaux sauf QPV)

et en coordination régionale : Eugénie Michardière

eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr

06 09 50 16 30

Landes : Georges-Henri Abtour

georges-henri.abtour@nouvelle-aquitaine.fr

06 29 97 01 48



Creuse et Haute-Vienne :

Cécile Bonnefoy-Claudet

cecile.bonnefoy-claudet@nouvelle-aquitaine.fr

06 23 44 77 31

Corrèze : Virginie Fifis

virginie.fifis@nouvelle-aquitaine.fr

06 34 48 91 19

Dordogne : Thierry Ravel

thierry.ravel@nouvelle-aquitaine.fr

06 77 98 27 04

Lot-et-Garonne : Mathieu Joerger

mathieu.joerger@nouvelle-aquitaine.fr

06 24 51 50 08

Pyrénées-Atlantiques : Heykel Bouazza

heykel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr

07 78 69 89 80



Questions

- Xavier - [Espaces Saquary](#), tiers-lieu nourricier en Haute-Gironde. **Pas de questions mais des remerciements car les tiers-lieux ont besoin des encouragements** de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Coopérative Tiers-Lieux.
- Frédéric - [Au Beau MiLlieu](#) :
 - Concernant les **Aides au développement**, il est **autorisé de se positionner sur un axe sur les cinq proposés**.
 - En cas de **coopération entre tiers-lieux**, on a forcément un **chef de file** qui porte le dossier. Si cette ingénierie de la coopération débouche sur un "GO", **vous pouvez, dans un second temps et si besoin, candidater sur un des quatre axes de développement** de l'AMI Tiers-lieux ou sur un autre dispositif de soutien régional
 - Si le travail d'ingénierie de coopération est déjà réalisé, alors, il vous est conseillé d'aller directement sur l'axe 1 Formation (pour ce qui concerne le projet propre de ce lieu).
 - En revanche, si notre tiers-lieu fait partie du projet de coopération mais qu'il n'est pas le chef de file, nous pouvons, candidater de notre côté sur un des quatre autres axes.
- Chloé, [La Boucle](#) :
 - L'Aide à la création est maintenue sur ce nouvel AMI pour les zones blanches.
 - Bègles est éligible sauf que Bègles n'est pas en zone blanche.
- Caroline Giraud, [Au Beau MiLieu](#) et casquette d'accompagnement :
 - Si nous candidatons à l'axe 5 de "coopération" et que nous réalisons la mission en 6 mois, est-ce éligible ? Oui, car le délai maximum de réalisation pour cet axe 5 est de deux ans.
 - Ensuite, si un nouveau projet émerge à l'issue de cette aide à l'ingénierie de la coopération, vous pouvez représenter votre projet selon un des quatre axes mais attention, il n'y a pas d'automatisme dans l'octroi de l'aide par la RNA. Il sera aussi possible de chercher d'autres financements que celui de l'AMI Tiers-Lieux, précise Eugénie Michardière.
- Anaëlle, [Le Cocotiers](#) dans les Pyrénées-Atlantiques :
 - **Est-ce possible de faire un mixte de 2 axes ?** Non, on préfère un axe en priorité mais qui peut déclencher des répercussions sur d'autres axes et donc des dépenses plus larges sont, en effet, éligibles.
 - **Axe "Soigner autrement"** >> Les modèles économiques des tiers-lieux sont globaux donc si cette nouvelle activité n'est pas rentable, il faut que d'autres actions permettent de pérenniser cette nouvelle branche. Aussi, il est très important de s'entourer des acteurs du territoire. Et ainsi se donner les chances de pouvoir profiter des autres financements disponibles sur ces paysages-là.

- Eugénie M. précise que la RNA a une **vision globale du projet présenté** tout en étant parfaitement consciente que le “café associatif” est la porte d’entrée aux nouveaux besoins identifiés, et donc à une nouvelle activité.
- **Dépenses éligibles** : Le temps du salarié déjà en poste est éligible au prorata du temps passé sur la nouvelle activité.
- Lou, tiers-lieu [C Z’âmes](#) à Marmande, tiers-lieu géré par la municipalité.
 - **Comme nous sommes gérés par la municipalité, est-ce que les aides nous concernent ou pas ?** De manière générale, la RNA favorise les acteurs associatifs et/ou privés pour délivrer les aides. Néanmoins, la RNA reconnaît l’agilité de certaines collectivités comme, par exemple, [La Quincaillerie](#), à Guéret. Aussi, ce que la RNA vérifie c’est la mobilisation d’un collectif de citoyens et que les citoyens aient voix au chapitre.
- Baptiste, [La Quincaillerie](#) à Guéret :
 - **Est-ce que le [réseau départemental TELA](#) peut prétendre aux financements ?** Non, car cela doit partir d’un tiers-lieu et pas juste sur l’animation d’un réseau de tiers-lieux. Cela dit, un tiers-lieu peut candidater avec d’autres tiers-lieux du réseau pour mettre en oeuvre un programme spécifique mutualisé
- Claire, [L’Escalier](#), Espace collaboratif à Saint-Léonard de Noblat :
 - **Dans la partie nouvelle sur les coopérations, pouvons-nous porter des projets inter-tiers-lieux et inter-départementaux ?** Oui !
- Elise, [Pépi’Nonière](#), tiers-lieu nourricier dans la Creuse :
 - **Quels sont les délais de traitement ?** Si le projet est déjà mûr, une première version du dossier de candidature peut être directement transmis. Nous travaillons en binôme au sein de la RNA et nous sommes donc assez réactifs mais il faut compter deux à trois mois entre le dossier finalisé entre nous (Région + porteur de projet) et le vote par élus régionaux en Commission Permanente. Si le projet est voté, il faut compter environ un mois après le vote pour obtenir 50% de la subvention (= avance - le solde à la fin sur relevé de dépenses acquittées)
 - La RNA rappelle que les **financements privés (fondations, mécènes...)** sont des champs à développer tout en respectant évidemment l’éthique de votre projet.
 - **Si vous êtes déjà détenteur d’une aide la RNA, on fait d’abord le bilan de l’aide en cours avant de demander une nouvelle aide.**
 - **Si quelques tiers-lieux du réseau TELA se mobilisent sur une aide au développement peuvent-ils y prétendre ?** Oui, dès lors qu’ils le font à partir de constats communs. Si vous observez des besoins, il vous est conseillé de monter un consortium de tiers-lieux en coopération en fonction, à chaque fois, des besoins et objectifs communs.
 - **Aide à la création : la RNA a une tolérance au cas par cas sur les tiers-lieux vis-à-vis des 15 - 20 minutes.**
- Stéphanie, [Centre social Le Roseau](#) à Biganos :
 - Nous allons intégrer un tiers-lieu géré par la collectivité. Aussi, si la collectivité dépose un dossier pour le tiers-lieu, l’association ne peut pas déposer elle aussi un dossier. L’idée est que l’aide soit versée pour le

- collectif qui anime et gère le tiers-lieu uniquement et donc pas d'autorisation à déposer deux demandes.
- La RNA va plutôt soutenir le collectif de citoyens plutôt que la collectivité qui pourra bénéficier d'autres aides (ex : DATAR pour les travaux)
 - Sébastien Blanchard, accompagnant de projets ESS :
 - **Sur toutes les aides, il y a toujours cette articulation, de dissocier les achats d'investissement (= matériels et équipements amortissables = + 500€ HT l'unité) et tout le reste (= du fonctionnement) ?** Oui, et la RNA encourage les tiers-lieux à se positionner plutôt sur l'un ou sur l'autre type de dépenses et si vous avez besoin des deux, dites-le. Notez, par ailleurs, que si vous sollicitez les deux types de dépenses, c'est une gestion plus lourde (2 aides, 2 conventions, 2 processus de paiement)
 - Manu, [Le Clou à Chauvigny](#), tiers-lieu culturel et agri-culturel :
 - Dans l'axe "Expérimenter", faut-il faire un choix entre une thématique ou "Ingénierie de la coopération". Oui, il faut choisir l'un ou l'autre.
 - Elsa, [La Zone à Partager à Bègle](#) :
 - Expérimentation en cours notamment d'un café associatif centré sur l'inclusion de jeunes en situation de handicap avec "[Ludosens](#)" partenaire bénévole. Comment répondre à l'AMI ? Deux modalités sont possibles de coopération : soit prestation (= facturation) soit du partenariat = consortium où chacun investit et valorise son temps passé salarié, avec une part d'autofinancement
 - Auréa Prince, [tiers-lieu porté par le Centre Hospitalier de Périgueux](#), nous travaillons sur l'Axe Alimentation.
 - Pouvons-nous répondre à l'AMI Tiers-Lieux pour cet axe ? Qu'est-ce qu'on appelle tiers-lieu ? On a deux types : démarches de tiers-lieux dans des structures médicales, tiers-lieux d'activités avec des équipements de santé. Aussi, comme vous ne répondez à aucun de ces critères, nous vous conseillons plutôt de répondre à un autre dispositif en se rapprochant de Thierry Ravel, Chargé de Mission ESS Dordogne.
 - Alain Bouchon, membre d'une [association Subsistances](#) à Thuré :
 - Vous pouvez solliciter l'aide à la création car vous êtes localisés en zone blanche.
 - L'idée est qu'il y ait la mise à disposition d'espaces de travail partagés donc soit de la terre, soit un laboratoire de transformation alimentaire, etc. Permettre à des professionnels de s'installer. Tous les statuts sont possibles (collectivités, association, SCIC...) mais plutôt sur des modes de gouvernance partagée. Il vous faut contacter Lucie Malivert, premier contact car contact ESS et, également, Vincent Bizard contact DATAR.
 - Nous avons besoin de rencontrer la collectivité, comment faire ? Il vous faut donc contacter Elodie Truong, Déléguée Territoriale de la Coopérative Tiers-Lieux.
 - Delphine, [Collectif La Papet'](#), ce lieu est situé à l'extrême est du Sud Gironde (zone blanche) :
 - Pas de premier salarié nécessaire pour l'AMI. L'organisation peut être bénévole et/ou rémunérée via des prestations

- Quand il y a deux besoins > collectif et travaux. On travaille en binôme avec la DATAR donc si l'AMI vous est accordée alors la DATAR peut potentiellement soutenir les murs car il y a de la vie et un projet dedans. Pour cela, un bail d'au moins 10 ans et avec un loyer modéré est nécessaire.
- Céline et Philippe de [Mirasó](#), tiers-lieu rural du Pays d'Orthez :
 - Nous sommes en fin du dispositif AMPLI, comment répondre ? Vous êtes en phase de création, du coup vous allez répondre et solliciter l'aide à la création et donc, vous n'avez pas besoin de déterminer un axe. Enfin, prenez le soin et l'initiative de contacter [Lacaze aux Sottises](#) qui est à 19 minutes pour établir un accord avec eux.

Bonus et contacts

- [Présentation de la Région Nouvelle-Aquitaine.](#)

